



- **Décision n°SGA-DEC-2024-013**  
Objet : Exposition « ART ET ARTISANAT BERERE A TRAVERS LES TEMPS », du 15 Janvier au 17 Février 2024

**Direction de la Culture – Espace Matisse**

**Le Maire de Creil,**

■ **Visas :**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil fait appel à Farida LOUNNAS pour organiser l'exposition « ART ET ARTISANAT BERERE A TRAVERS LES TEMPS », du 15 janvier au 17 février 2024, dans la galerie de l'Espace Matisse 101-119 rue Jean-Baptiste Carpeaux, quartier du Moulin 60100 CREIL.

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention de prestation de services avec Madame Farida LOUNNAS pour la réalisation d'une prestation artistique.

Article 2 : de verser à l'artiste Farida LOUNNAS, le montant de la prestation fixé à 1500€ TTC. Le paiement interviendra sur présentation de factures établies en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

À Creil, le 12 Janvier 2024

Jean-Claude VILLEMMAIN



Date de notification : le 02 Février 2024

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : le 02 Février 2024